



Passage à
l'heure d'été
Le dimanche
27/03/2011
à 02H00

Primarette Infos Mairie

n° 39

Janvier-février-mars 2011

Email : mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr

LE MOT DU MAIRE

C'est une tradition bien établie qui veut que chaque année, au printemps, dans toutes les communes de France, le budget soit approuvé. C'est l'occasion de faire le point et de comparer la comptabilité de la commune avec le compte de gestion de la perception. Lorsque vous lirez cet *Infos-Mairie*, le conseil municipal sera en pleine préparation et vote du budget 2011 pour la commune. Aussi, nous ne pouvons vous donner que quelques éléments chiffrés dans le contenu de ces pages

Cette année encore le budget de la commune correspond à nos engagements. Certes, la réforme des collectivités territoriales va resserrer les ressources des communes de manière importante dans les années à venir. Néanmoins, nous continuerons en 2011 nos investissements. La réfection de la voirie et l'entretien des bâtiments communaux se poursuivront en intégrant le gel des dotations de l'Etat et notre engagement à ne pas augmenter les impôts encore cette année.

Encore une belle réalisation de votre conseil municipal, à mettre cette fois au crédit de la commission agriculture et environnement. Début 2011, après plusieurs mois de réflexion, un groupe de travail composé d'agriculteurs, d'élus et non élus a élaboré une charte du bien vivre ensemble. Elle est proposée à l'ensemble de la population en même temps que cet *Infos-Mairie* et restera disponible dans la mairie pour les nouveaux arrivants.

Une Charte, pour quoi faire ?

Tout d'abord c'est une réelle satisfaction car cette charte est représentative de la situation dans notre campagne et qu'elle fait état d'un peu d'histoire sur la vie d'antan en préservant ainsi la mémoire. Rien de révolutionnaire, seulement du bon sens et de l'écoute, traduits dans une liste de pratiques respectueuses des réalités de chacun, soumise à l'approbation de tous. Il s'agit bien évidemment de respecter les réglementations, mais encore d'agir en ayant le souci de l'autre qui peut être son voisin, celui qui va passer devant chez vous ou que l'on va croiser sur la route. Leur application ne peut que contribuer à améliorer les relations entre des actifs agricoles dynamiques mais peu nombreux et le reste de la population, dans le respect des réalités et des attentes de tous.

Je remercie encore toutes les personnes qui ont participé par leur témoignage et le prêt de photos et d'objets.

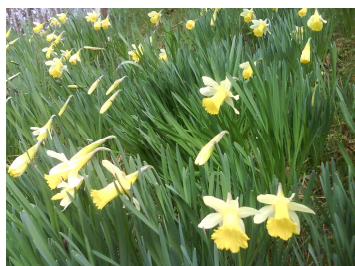
Notre commune se dynamise enfin avec l'agrandissement de la société TENCATE. Les travaux d'extension ont débuté au cours de l'année dernière. Le développement de cette société peut être un atout majeur pour notre village. En effet, il est inévitablement porteur de création d'emplois qui vont probablement amener de nouveaux arrivants, des enfants dans notre école, apportant un peu plus de vie dans la commune et d'affluence dans nos commerces. Il est vital qu'une commune garde ses commerces de proximité : c'est le cœur même de la vie rurale et essentiel à notre vie économique.

La divagation des chiens est un problème récurrent auquel la Mairie est sans cesse confrontée. Nous sommes trop souvent amenés à intervenir auprès des maitres peu attentifs pour leur rappeler les termes de l'arrêté préfectoral concernant la réglementation en matière de divagation des animaux.

Je vous demande d'être vigilants avec vos animaux de compagnie. Je ne peux que vous encourager à ce qu'ils restent dans votre propriété. Nous avons malheureusement à déplorer des accidents qui peuvent avoir des conséquences importantes voire dramatiques pour les personnes touchées. N'oubliez pas que votre responsabilité est engagée en tant que propriétaire de bêtes errantes.

Je vous souhaite un beau printemps ensoleillé et vous attend lors des manifestations à venir.

Le Maire, Angéline APPRIEUX



La Mairie

Téléphone :

04.74.84.57.27

Fax : 04.74.79.51.50

Ouverture au public :

le mercredi, le jeudi
Le vendredi
de 8 h 30 à 11 h

Madame le Maire reçoit
sur rendez-vous le matin.

Tél. du Maire

Mme APPRIEUX :

04.74.84.51.63

Tél. des Adjointes :

M. DANZO : 04.74.84.56.94

M. FAURE : 04.74.84.56.76

Mme BRAGANTI :

04.74.20.47.30



Les Bugnes du Sou des Ecoles



En bref.....

☑ La kermesse du **SOU DES ECOLES** qui devait avoir lieu le 1^{er} juillet est avancée au 24 juin.

☑ La **commémoration du 8 mai 1945** se fera à 11h30 au monument aux morts de Primarette.

☑ Info du **Conseil Général** : mise en ligne du site : <http://www.itinistere.fr/>
qui regroupe toutes les offres de transport circulant sur l'Isère (train, bus, métro, avion, covoiturage, auto-partage etc.)

☑ Propriétaires occupants, locataires, bailleurs, vous souhaitez adapter, améliorer ou réhabiliter votre logement le **P.A.C.T. de l'Isère** vous informe gratuitement sur les financements mobilisables, les démarches à accomplir et tous conseils techniques. Renseignements : Mairie de Beaurepaire.

☑ Pour les problèmes de "poubelle" n'hésitez pas à contacter la **CCTB** (Communauté de Communes) en téléphonant au n° vert gratuit : **0800 138 438**

Vous allez recevoir sous pli fermé un "**questionnaire qualité**" envoyé par la CCTB et concernant en particulier le **tri**. Afin d'améliorer les services proposés, il est conseillé de répondre à ce questionnaire soit en **l'envoyant à la CCTB** soit en déposant **votre réponse à la Mairie** qui fera suivre.

☑ Changement d'Heure en 2011 :
Heure d'été le **27 mars** (à 2h du matin)
Heure d'hiver le **30 octobre** (à 3h du matin)

☑ Le **repas des Aînés** organisé par le CCAS aura lieu le samedi 16 avril au restaurant "Chez Lucas".

☑ Le **marché des producteurs** organisé par la Commission Agriculture-Environnement se déroulera le 17 avril Place de la Mairie.

☑ Les **inscriptions pour la rentrée 2011/2012** à l'école maternelle et élémentaire pour les **enfants nés en 2008** s'effectuent en Mairie à partir du mois de mars. Se munir : - du Livret de famille - d'un justificatif de domicile et du certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.

Les parents pourront ensuite demander à rencontrer les enseignants et prendre rendez-vous en téléphonant au 04.74.84.54.69.

☑ La **nouvelle commission administrative** chargée de **réviser les listes électorales** est composée d'une déléguée de l'administration désignée par le sous préfet, **Christine DUTAL**, d'un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance, **Jean-Luc LORTON** et de **Mme le Maire**.

Maurice CARCEL et Marianne BARBE, démissionnaires, sont chaleureusement remerciés pour leur dévouement pendant de nombreuses années.

La liste électorale révisée est arrêtée au mois de février pour l'année 2011

Info GENDARMERIE



Lancement d'une campagne de recrutement au sein de la Gendarmerie Nationale : ou "Comment être Gendarme sans avoir le Bac".

Plus de renseignements :

Centre Accueil Information Recrutement Nord Isère
5, rue de l'Isle 38200 - VIENNE
Gendarme SIMONIN Philippe 06.07.28.55.85

Ecolo-solidarité...



Un petit geste écologique et solidaire : récupérez les bouchons plastique des bouteilles d'eau, de lait etc.. Si vous ne connaissez pas "*Les Bouchons d'Amour*", visitez le site national de cette association:

www.bouchonsdamour.com

ou le site régional : www.effiat.com

ou le site encore plus local (pour le 38) :

<http://bouchonsdamour38.monsite-orange.fr/>

L'association a pour objet l'acquisition de matériel pour handicapés, l'organisation d'opérations humanitaires ponctuelles et ne vit que par la récupération des bouchons en plastique.

Pour collecter vos bouchons sur PRIMARETTE adressez vous à Cécile et Philippe ROUSSEY qui se chargeront de les acheminer vers un point de collecte. Merci.

Signalétique

La mise en place de la signalétique sur l'ensemble de la commune est terminée. Il y a déjà un retour d'information de La Poste : des problèmes de distribution de courrier font leur apparition en particulier pour les occupants qui ne se sont pas clairement identifiés en apposant leur numéro d'identification. Avez-vous pensé que votre facteur habituel a besoin, de temps à autre, de se faire remplacer ? Le remplaçant ne vous connaît pas, identifiez-vous correctement. Signalez également à tous vos correspondants les modifications intervenues dans le libellé de votre adresse.

Concours départemental de fleurissement



La remise des prix du 52^o concours départemental de fleurissement organisé par le Comité Départemental du Tourisme de l'Isère sous l'égide du Conseil Général a eu lieu à St Marcellin le 28 novembre 2010.

Une primarettoise à l'honneur : Micheline POURCHERE, GAEC des Cyprès Bleus, qui a été primée dans la catégorie Maisons et fermes fleuries, classe "ferme en activité". Nos félicitations.

Charte de l'Environnement

Après une longue phase de préparation, la charte établie par la commission Agriculture et Environnement est enfin imprimée.

Petit fascicule de 20 pages, la charte retrace l'historique de la commune et propose 10 points à respecter pour vivre harmonieusement à la campagne.

Elle sera distribuée en même temps que cet infos mairie et offerte aux nouveaux arrivants sur la commune.

Alors, si vous voyez un petit livret vert dans votre boîte à lettres, ne le jetez pas ! Vous allez sûrement apprendre plein de choses.

Les jonquilles

Le printemps arrive avec les oiseaux qui gazouillent et les premières fleurs: violettes, jonquilles.. fleurissent les abords des routes.

Toutefois, vous avez dû constater que les années passant de moins en moins de jonquilles égaient nos talus.

Alors, soyons vigilants. Observons ces jolies fleurs mais laissons les tranquillement dans la nature.

Nous pourrons ainsi en profiter plus longtemps !

Nuisances de la ligne LGV.

Suite à la réunion du Comité de suivi des nuisances de la ligne LGV, l'APPNV a adressé début Décembre 2010, un courrier à Monsieur le Sous Préfet, lui "demandant formellement de tout mettre en œuvre pour que les nuisances de la LGV sur notre commune (et sur les communes voisines) soient enfin traitées, comme l'ont également exprimé les parlementaires présents à ce comité".

Ces nuisances portent sur :

- Le quartier de la Garenne, absence de merlon coté est, en amont de la D51, créant une brèche de 600 mètres dans la protection phonique.

- Finition du talus Primarette / Moissieu qui ne cesse d'être consolidé, incluant la remise en place de la protection phonique (merlon) supprimée il y a dix ans pour alléger l'ouvrage.

- Traitement des problèmes cadastraux toujours en attente.

Dans l'intérêt de la Commune, Mme le Maire a adressé un courrier reprenant ces doléances à Monsieur le Sous Préfet, avec copie à tous les élus concernés par notre territoire (Députés, Sénateurs, Préfet de l'Isère, Conseiller Régional, Conseiller Général, Maire de Moissieu) et à la direction Régionale de RFF.

MM Louis MERMAZ et Bernard SAUGEY, Sénateurs, M. Ch. NUCCI, Conseiller Général et M. Ch. FANJAT, Maire de Moissieu, nous ont apporté leur soutien en confirmant nos doléances auprès de la Sous Préfecture.

Immatriculation des cyclomoteurs de moins de 50cm3

Depuis le 1er janvier 2011, l'immatriculation des cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ mis en circulation avant le 1er juillet 2004 est obligatoire, si le propriétaire veut circuler avec ce cyclomoteur sur les voies ouvertes à la circulation publique. Cette immatriculation est gratuite et ne peut se faire qu'en préfecture.

Liste des pièces justificatives à fournir :

- * Demande de certificat d'immatriculation, téléchargeable sur le site : <http://www.ants.interieur.gouv.fr/> rubrique immatriculation des véhicules, formulaire cerfa n° 13750*01,
- * Justificatif d'identité en cours de validité,
- * Justificatif de domicile,
- * Justificatif de propriété du véhicule,
- * L'original du certificat de conformité,

SIV: Système d'immatriculation des véhicules. ANTS : Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Vous pouvez consulter la carte des professionnels habilités près de chez vous sur le site de l'ANTS :

<http://www.ants.interieur.gouv.fr/> (Services pratiques-Où immatriculer un véhicule).

Préparation du budget de la commune pour 2011

En accord avec le budget 2010, un effort particulier a été réalisé cette année pour l'entretien de la voirie dont les dépenses ont été portées de 42 000€ en 2009 à 63 500€ en 2010, soit plus 50%.

Parallèlement, des travaux au niveau des bâtiments communaux, (*mise en conformité électrique des bâtiments, peinture des boiseries extérieures de l'école*) ont entraîné un accroissement très important de ce poste de dépenses qui est passé de 6 000€ en 2009, à 16 000€ en 2010.

Ces décisions, prises à l'unanimité après analyse et réflexion par vos élus, expliquent en grande partie l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à un peu moins de 400 000€ en 2010 pour 358 000€ en 2009.

Toutefois, et malgré des recettes qui n'ont pas augmenté, (*elles ont même diminué de 0.5% par rapport à 2009*), la section de fonctionnement dégage pour l'année 2010 un excédent de près de 47 000 €. Ce montant vient s'ajouter à l'excédent de 108 000€ constaté à fin 2009. C'est donc d'un total de 155 000€ dont nous disposons pour financer les investissements dont la commune a besoin, auquel se sont ajoutés 18 000€ de dotations diverses et 31000€ de subventions.

Plus d'informations sur les investissements 2010 et les projets 2011 dans le prochain Infos Mairie, après le vote du budget fixé en avril.

ELECTRICITE : Le nouveau compteur LINKY - la loi NOME

Electricité Réseau Distribution France "ERDF" (filiale EDF) lance en Indre-et-Loire et dans le Rhône, l'expérimentation du compteur communicant "LINKY" ("link" en anglais veut dire "lien" donc qui traduit le caractère communicant de ce compteur).

Un compteur communicant pour faire quoi ?

La loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, prévoit que "les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée."

Les compteurs électriques installés aujourd'hui en France sont en majorité des compteurs électromécaniques. S'ils mesurent la consommation et sont particulièrement adaptés aux tarifs réglementés, ils ne répondent pas forcément à l'évolution des besoins des différents acteurs du marché de l'électricité en matière de communication d'informations et d'offres tarifaires.

A l'initiative de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), ERDF a développé une nouvelle génération de compteurs, dits "communicants", qui permettra de transmettre et de recevoir des données à distance.

Ces compteurs permettront de répondre à la plupart des besoins des clients soucieux d'améliorer la maîtrise de leur consommation d'énergie. Le futur système de comptage, qui utilisera des communications par courant porteur en ligne et longue distance, permettra aussi à ERDF d'améliorer sa connaissance du réseau en disposant de données plus précises et actualisées.

Linky : Comment ça marche ?

Le système Linky est un automate de contrôle connecté avec les systèmes d'information d'ERDF. C'est un système "esclave" qui reçoit des ordres qu'il exécute, et qui transmet en retour des comptes rendus et des mesures validées.

Quand ce projet va-t-il être généralisé ?

En fonction du retour d'expérience en Indre-et-Loire, les pouvoirs publics (gouvernement et CRE : Commission de régulation de l'énergie) se prononceront début 2011 sur la généralisation de ce système à tout le territoire français. En cas de feu vert, ce sont près de 35 millions de compteurs en France qui seraient remplacés, en 5 ans, par des compteurs Linky.

Compteur communicant : les bénéfices attendus du projet, s'il est généralisé

La généralisation des compteurs communicants constituera un saut technologique important qui permettra de moderniser les pratiques d'ERDF dans le cadre de ses missions de développement, d'exploitation et de maintenance du réseau de distribution électrique. Ce projet devrait contribuer aussi à la satisfaction des utilisateurs du réseau en leur permettant de se doter de fonctionnalités nouvelles.

Sur le papier tout ça paraît très bien et le projet est annoncé comme étant attendu par tous : clients, producteurs d'énergie, fournisseurs, gestionnaires de réseaux.

La Loi NOME

Le vote de la **loi NOME** (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) réformant le marché de l'électricité va permettre aux concurrents d'EDF (GDF Suez, Poweo, Direct Energie, etc) de lui acheter une partie de sa production. L'idée est de faire profiter les nouveaux fournisseurs d'énergie qui ont du mal à trouver leur place sur ce marché, des bas coûts de production d'EDF. Le consommateur devrait payer cette ouverture à la concurrence au prix fort puisqu'une hausse de 25% pourrait être appliquée d'ici à l'horizon 2015. Les nouveaux compteurs communicants sont aussi attendus d'ici 2015/2016 !!

Sur votre agenda du prochain trimestre :

Les événements qui vous sont proposés sont extraits du calendrier prévisionnel des associations de Primarette auprès desquelles il convient de vérifier si ces manifestations sont maintenues.

Avril

Samedi 2 : soirée "cabaret" par le CCAS
Samedi 16 : repas des Aînés par le CCAS
Dimanche 17 : marché des producteurs et vente de fleurs
Vendredi 29 : veillée chez Lucas (CDFP)
Samedi 30 : repas dansant à Beaurepaire (Foot)

Juin

Dimanche 12 : sortie à la mer (CDFP)
Vendredi 17 : concours de pétanque nocturne à Poussieu (Foot)

Mai

Dimanche 8 : - commémoration du 8 mai 1945
" " " - assemblée Générale de l'ACCA
Samedi 14 : bal Folk et stage de danse l'après midi (Ripatons et Bartifelles)
Dimanche 15 : marche sur la journée (CDFP)
Du 16 au 22 : voyage aux Baléares (FNACA)
Vendredi 27 : soirée Improvisation (Foot) à Pisieu

Etat Civil.

Naissances :

- * Aadhavan, Dominique, Guy **PUCHARD-ARGOUD** le 20 décembre 2010 à Lyon 4°.
- * Léo, Nathan **GUILLOT** le 9 février 2011 à Vienne.